

MOBILITÉ LOGISTIQUE FLUX
DÉVELOPPER DÉPLACEMENTS
BUS LOI CO-VOITURAGE **DEMAIN**
DEUX-ROUES CIRCULATION
MOTO FLUVIAL LOM **TERRITOIRES**
VOIES BUS **USAGERS**
VILLES FERROVIAIRE **DEFI**
REGLEMENTATION **DEFI**
URBANISATION RAILS **TRAJET**
QUALITÉ METRO MARCHANDISES
DE L'AIR **ENERGIE** TRAVAUX
VOYAGEURS **SERVICE**
INNOVATION ENVIRONNEMENT
COMMUNE VEHICULES TRANSITION MOBILITÉ
SMART-MOBILITÉ TRAMWAY **DOUCE**

LE JOURNAL DES TRANSPORTS

N°103 - DÉCEMBRE 2018



ÉDITO

En cette fin d'année 2018, je tiens à adresser tous mes remerciements à celles et ceux qui ont contribué aux travaux, publications et journées d'échanges de l'Observatoire Régional des Transports PACA.

La journée à thème de novembre sur la qualité de l'air ainsi que celle sur le stationnement du mois de juin ont remporté un franc succès et les retours ont été unanimes sur la qualité des contributions et l'implication active des participants.

J'espère que ce dernier numéro de 2018 couronne une année riche en activités et événements et vous souhaite au nom de toute l'équipe de l'ORT Provence-Alpes-Côte d'Azur de très belles fêtes de fin d'année.

Antoine Seguret – Président de l'ORT PACA



SOMMAIRE

P. 2 - 11 ACTUALITÉS

Immatriculations : une année marquée par l'effet des mesures environnementales

| Bruno DERUAZ

Appel à Manifestation d'Intérêt French Mobility

| Élodie BOUÉ

Interview : Jean-Marc Zulesi, Député des Bouches-du-Rhône

| Propos recueillis par Nathalie BUREAU DU COLOMBIER

Amélioration de la desserte de Digne-les-Bains

| François LATTUCA

Bilan de l'action régionale des deux-roues motorisés

| Adeline CALEDONIEN

Observatoire des flux logistiques de l'Axe Méditerranée-Rhône-Saône

| Robin LECONTE

P. 12 PROSPECTIVE

Loi d'Orientation des Mobilités

| Christiane DUGAT BONY

P. 13 ACTUALITÉS RÉGIONALES

| Christiane DUGAT BONY



IMMATRICULATIONS : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'EFFET DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

206 000 véhicules ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur de janvier à octobre 2018, dont 65 % étaient des voitures particulières ou commerciales. Le marché poursuit ainsi sa progression pour la quatrième année consécutive (+3,3 % par rapport à la même période en 2017). Les immatriculations sont soumises à une forte saisonnalité, qui peut masquer des phénomènes ponctuels. Par exemple, l'entrée en vigueur, en 2018, de la norme antipollution Euro 6c a engendré une augmentation significative des ventes de voitures particulières dans les mois précédents, suivi d'un recul équivalent. L'entrée en vigueur de la norme Euro 4 pour les deux roues de petite cylindrée a eu un effet similaire sur les immatriculations de cyclomoteurs. De même, le changement de seuil du malus écologique en début d'année a joué sur le mix des voitures particulières, selon le niveau de leurs émissions déclarées de CO₂.

L'entrée en vigueur des normes antipollution a eu un effet ponctuel sur les immatriculations

La norme Euro 6c s'applique pour les véhicules mis en service à compter du 1^{er} septembre 2018. L'application d'une telle norme incite les constructeurs à favoriser, par des remises ou des immatriculation en véhicules d'occasion, les ventes des modèles non compatibles pendant les mois qui précèdent l'entrée en vigueur. L'équilibre se rétablit ensuite par un recul des immatriculations. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme la France métropolitaine, n'a pas échappé à ce phénomène (fig. 1). Les immatriculations de voitures particulières du mois d'août étaient en hausse de 35 % par rapport à août 2017, contre une baisse de 12 % en septembre.

De manière comparable, les immatriculations de cyclomoteurs, ont été impactées par la norme Euro 4, mise en place au 1^{er} janvier pour les 2 roues de moins de 125 cm³ (fig. 2). Elles ont reculé de

45 % au premier trimestre (par rapport au premier trimestre 2017), en compensation d'une hausse de 33 % au trimestre précédent. Cet effet est moins spectaculaire car la part des cyclomoteurs dans les immatriculations mensuelles est plus faible que celle des voitures particulières (3,3 % en 2018).

Le changement de seuil du malus écologique en début d'année a joué sur les immatriculations de voitures particulières

Un changement de seuil du malus écologique a été appliqué au premier janvier 2018. Si cela n'a pas d'effet direct sur le nombre d'immatriculation de véhicules, cela joue sur le type de motorisation. Les voitures émettant le plus de CO₂ ont été « bradées » en fin 2017, avec une augmentation de leur part dans les immatriculations, qui diminue en janvier pour remonter lentement ensuite (fig. 3). La norme Euro 6c semble avoir eu un effet analogue.

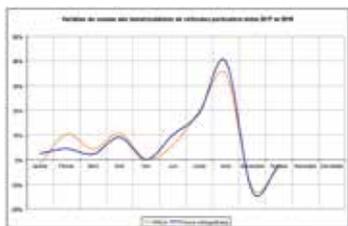


FIGURE 1

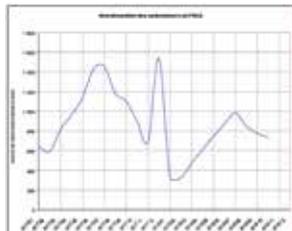


FIGURE 2

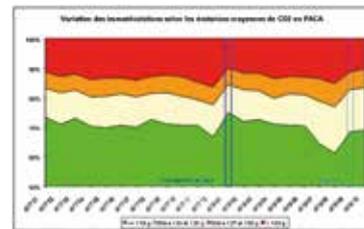


FIGURE 3

Les normes européennes d'émission

Les normes européennes d'émission, dites normes Euro, sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants (oxydes d'azote, monoxydes de carbone et particules) pour les véhicules roulants neufs. Elles visent à réduire la pollution atmosphérique due au transport routier. Les émissions de CO₂ (résultant naturellement de la combustion de matières carbonées) ne sont pas prises en compte dans ces normes.

Le malus écologique

L'immatriculation d'un véhicule particulier polluant, acheté ou loué neuf en France, donne lieu au paiement d'une taxe additionnelle, appelée malus, lors de la première immatriculation en France. La taxe est calculée en fonction du nombre de grammes de dioxyde de carbone (CO₂) émis par kilomètre ou de la puissance fiscale du véhicule.

Pour en savoir plus :
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html>
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/immatriculations-de-vehicules-r2365.html>

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT FRENCH MOBILITY

L'opération French Mobility a été lancée en janvier 2018 à la suite des Assises Nationales de la Mobilité par la Ministre chargée des transports. Cette initiative vise à impulser un environnement favorable à l'émergence et la diffusion de l'innovation dans les mobilités du quotidien. Cette démarche s'inscrit notamment en complément opérationnel de la future Loi d'Orientation des Mobilités qui vise à une approche actualisée des questions de mobilité.



Un plan d'action a été réalisé par le comité French Mobility composé de représentants des acteurs de l'écosystème de la mobilité. Il permet d'identifier les principaux verrous à l'innovation existants (financement, réglementation, culturels, gouvernance ou procédures administratives). Les 7 mesures du plan ont pour objectif d'apporter une vision d'ensemble des solutions et besoins, de créer une culture commune « innovation et mobilité », de connecter et faciliter les échanges des acteurs de la mobilité afin de bénéficier des retours d'expériences ainsi que des idées de chacun, d'apporter un soutien en ingénierie et faciliter le financement.

Dans cette optique, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « French Mobility – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » est opéré par l'ADEME. L'objectif est d'encourager le développement de nouvelles solutions de mobilités quotidiennes durables dans les territoires peu denses. Les thèmes abordés par les territoires volontaires pour accueillir des expérimentations sont en lien avec la mobilité pour tous dans tous les territoires (notamment peu denses), les mobilités actives, la mobilité partagée, la mobilité plus propre. Ils peuvent concerner la mobilité quotidienne (régulière ou occasionnelle) ou bien la logistique des derniers kilomètres.

Cet AMI s'est déroulé en deux temps avec un premier relevé le 15/06/2018 et un second le 31/10/2018. À la suite du premier dépôt, sur 49 projets déposés, 26 ont été déclarés lauréats en France.

Ces projets concernent principalement des territoires ruraux peu denses comprenant quelques territoires de montagne et des Parcs Naturels Régionaux. L'innovation de ces projets est souvent plus organisationnelle que technologique. Le covoiturage dynamique assisté par application numérique, l'auto-stop organisé et l'autopartage sont les sujets les plus abordés par les lauréats. La location de vélo à assistance électrique, le développement de plateforme/maison de la mobilité sont aussi régulièrement proposés.

En région PACA, les 2 projets déposés ont été lauréats.

Un des projets a été déposé par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Il propose la création d'une plateforme rurale de covoiturage en phase avec les publics ciblés (quotidien, touristes, personnes en perte d'autonomie) et en complémentarité avec les offres existantes pour développer l'intermodalité.

Le second projet a été déposé par la Communauté territoriale Sud Luberon qui propose trois dispositifs complémentaire : l'autostop visant le public jeune pour des trajets spontanés, le covoiturage visant principalement les trajets planifiés, réguliers dont le public est majoritairement adulte et enfin le « Troc Trajet », dispositif de promotion de ces nouveaux services par des établissements accueillant du public.



Jean-Marc Zulesi, député des Bouches-du-Rhône, président des ateliers de l'innovation à l'automne 2017, siège à la Commission développement durable et aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale.

INTERVIEW : **JEAN-MARC** **ZULESI, DÉPUTÉ** **DES BOUCHES-** **DU-RHÔNE**

“ **La Loi d'orientation des mobilités sera la loi du quinquennat** ”

Vous avez présidé les ateliers de l'innovation à l'automne 2017 lancés par la ministre des Transports Elisabeth Borne. Quel bilan dressez-vous un an plus tard ?

Le bilan des ateliers de l'innovation s'avère positif puisque nous sommes à l'initiative de la création de l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility » qui démontre que l'innovation a toute sa place non seulement dans les zones périurbaines mais aussi dans les territoires peu denses et ruraux. Nous avons travaillé sur les problématiques réglementaires qui constituent des freins à l'innovation. L'accès aux marchés publics n'est guère adapté à cet environnement. Aussi, nous avons obtenu par expérimentation que la limite des contrats de gré à gré passe de 25 000 € à 100 000€. L'objectif est d'accélérer les procédures et de libérer l'innovation.

Certaines initiatives sont-elles retenues dans la future Loi d'Orientation des Mobilités ?

La Loi d'orientation des Mobilités qui a été présentée le 26 novembre en Conseil des Ministres a repris un certain nombre de mesures portées dans le cadre des ateliers de l'innovation. C'est le cas par exemple de l'ouverture des données de transport en temps réel qui permet d'avoir une vision globale et instantanée sur un territoire donné. Une fois ouvertes, ces données peuvent être gérées par les autorités organisatrices de la mobilité. Grâce à la connaissance des flux de voyageurs, la fréquentation des lignes, les Autorités Organisatrices de Transport peuvent affiner l'offre de transport en fonction des besoins des citoyens. Il est essentiel d'élaborer le système de transport le plus pertinent possible. L'ouverture des données permet de déployer une offre de Mobilité as a Service (MaaS). C'est une excellente façon de profiter de l'ensemble des solutions de mobilité offertes à partir de son smartphone. A titre d'exemple, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) avec Cityway vient de lancer le Compte mobilité dont les premiers résultats sont encourageants.

Par ailleurs, lors des ateliers de l'innovation, nous avons mis l'accent sur la nécessité de proposer un terreau fertile à l'expérimentation. La LOM a repris cette suggestion en favorisant un cadre agile. Le cadre légal doit être en mesure de sécuriser la prise de risques depuis l'expérimentation jusqu'au déploiement. Cela peut durer des mois, voire des années dans le contexte actuel. Concrètement, nous devons offrir un cadre d'expérimentation plus souple et plus réactif aux start-up. C'est un enjeu d'innovation mais aussi d'attractivité de notre territoire.

La crise des gilets jaunes a permis de remettre la mobilité au centre des débats. La LOM doit permettre de proposer une alternative à l'automobile pour l'ensemble de nos concitoyens, et particulièrement à ceux habitants en zone rurale.

Suite aux Assises de la Mobilité, le gouvernement a lancé cette année deux appels à manifestation d'intérêt « French Mobility ». Quels en sont les objectifs ?

« French Mobility » consiste à travailler sur les freins réglementaires qui brident l'innovation. Par ailleurs ces appels à manifestation d'intérêt qui concernent les collectivités de moins de 100 000 habitants visent à démontrer que l'innovation s'applique également aux territoires peu denses. Innovation et ruralité ne s'opposent pas ! Sur les 26 lauréats labellisés French Mobility, beaucoup de projets portent sur le covoiturage. Ces Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) donnent de la visibilité aux territoires ruraux, souvent délaissés. Nous devons aller encore plus loin. Je crois réellement au potentiel du véhicule autonome. La navette autonome s'avère une véritable solution pour traiter le premier et le dernier kilomètre, à condition d'aménager des infrastructures : à savoir des routes d'une excellente qualité et la connexion au réseau 5G. La LOM vise à améliorer la mobilité du quotidien et traite, par le biais de l'innovation, la question du dernier kilomètre.

À l'inverse, les centres villes sont confrontés à la pollution et à la congestion routière. Les nouvelles mobilités parviendront-elles à résoudre la prédominance de l'autosolisme et contribuer à améliorer la logistique urbaine ?

Le déploiement d'un réseau de voies dédiées aux autocars a un effet réel. La montée en puissance du nombre de voyageurs dans les autocars dépend du prix du transport et du niveau de service. Outre les voies réservées, les pôles d'échange multimodaux doivent être en capacité de proposer la palette la plus large possible de solutions de transport grâce à une appli favorisant la mobilité en tant que service (MaaS) : bus, VTC, vélo, trottinette...

Le véritable enjeu concernant la logistique urbaine porte sur le verdissement de la flotte. Il est prévu dans le projet de Loi de Finances 2019 d'étendre aux véhicules utilitaires le suramortissement dont bénéficient les poids lourds roulant au GNV.

Existe-il en région PACA des initiatives similaires à Solumob, l'appel à projet de la métropole Aix-Marseille-Provence ? Qu'en pensez-vous ?

Aix-Marseille-Provence fait partie des quinze territoires appelés à expérimenter les zones à faibles émissions. L'objectif consiste à tendre vers une mobilité propre et durable pour améliorer la qualité de l'air. Nous devons mener une politique volontariste en matière de véhicules propres. Nous ne pouvons que nous réjouir du dynamisme de l'écosystème local avec le succès de l'appel à projets Solumob, destiné à améliorer la mobilité des salariés sur les zones d'activités. Localement, citons des initiatives pertinentes notamment, l'application mobilité partagée au Vitropole ou encore une micro-navette et une application de co-piétonnage mise au point par l'association Cap au Nord Entreprendre.

Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée ont également une démarche volontariste en la matière. Nous pouvons citer L'autobleue, un service d'autopartage de véhicule électrique à Nice. Au niveau régional, nous devons œuvrer pour que Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur puisse accueillir l'expérimentation du train à hydrogène développé par Alstom et la SNCF. Pourquoi ne pas exploiter l'hydrogène produit sur la zone industrielle de Fos pour exploiter la ligne Aix-Marseille ?

Quels seront les leviers à la mobilité douce ?

Moins d'un an après la clôture des Assises, le Gouvernement a présenté un plan "vélo et mobilités actives". Le Gouvernement a la volonté de positionner la mobilité active comme un mode de déplacement à part entière. Aujourd'hui seul 2,6 % des français se déplacent à vélo pour leur trajet du quotidien quand la moyenne européenne est à 7 %, l'objectif de ce plan est de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024.

Pour cela, un fonds national "mobilités actives" d'un montant de 350 M€ est mis en place. Il vise à développer un réseau de voies cyclables adapté aux mobilités du quotidien.

Le 13 décembre 2018, un appel à projet a été lancé à ce sujet. Il vise à financer la restauration ou la création de voies cyclables pour permettre à nos concitoyens de relier des zones d'emploi, d'habitat, d'éducation ainsi que des pôles d'échanges multimodaux.

La LOM donnera également la possibilité aux entreprises de prendre à charge, à hauteur de 400€ (exonéré de charges sociales et d'impôt sur le revenu), une partie des frais du trajet domicile-travail de leurs salariés qui utilisent un mode de mobilité actif.

La LOM ouvre de nouvelles perspectives. Les Français vont-ils enfin voir la mobilité du quotidien s'améliorer ?

La mobilité me tient à cœur tant ce sujet est présent dans le quotidien de nos concitoyens. La Loi d'orientation des mobilités sera la loi du quinquennat, elle va traiter la mobilité du quotidien avec un enjeu de gouvernance. L'enjeu réside dans la création, comme à Paris, d'un établissement public de la mobilité sur Aix-Marseille-Provence permettant à la fois de mieux organiser les transports et de disposer de moyens financiers pour déployer des solutions de mobilité. Il s'agit aussi de nourrir une stratégie ambitieuse en faveur d'une mobilité innovante, propre et inclusive.

Par ailleurs, sur le volet infrastructure, il est essentiel d'avoir une vision claire du devenir de la ligne ferroviaire Marseille-Nice. Ce projet doit parvenir à la constitution d'un système performant reliant les métropoles de Marseille, Toulon et Nice.

La nouvelle ligne a vocation à simplifier les déplacements intra régionaux en améliorant la qualité de l'offre. Les travaux seront échelonnés en deux phases dont la première phase sera engagée avant 2022. Elle permettra la désaturation des nœuds ferroviaires, en réaménageant le plateau de la gare Saint-Charles à Marseille, en déployant l'ERTMS entre Cannes et Vintimille et en aménageant le pôle d'échange multimodal de Saint-Augustin à Nice ainsi que de la gare de la Pauline à l'Est de Toulon.

En parallèle, les études seront menées sur la deuxième phase du projet. Celles-ci concernent la création d'une gare souterraine à Marseille Saint-Charles, l'aménagement d'une quatrième voie partielle dans la vallée de l'Huveaune et de la ligne Cannes – Nice sans oublier le doublement de la bifurcation de Grasse. 2.6 milliards d'euros vont être investis dans les dix prochaines années.

Le scénario d'aménagement retenu

Le projet consiste à aménager 12km de route nationale existante. Le programme de l'opération comporte notamment la création de quatre créneaux de dépassement, de quatre carrefours, dont deux giratoires au Chaffaut et à Aiglun, le regroupement de l'ensemble des accès directs sur des voies de rétablissement raccordées à ces carrefours sécurisés ainsi que la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson.

Les effets attendus

L'aménagement des créneaux de dépassement devrait faciliter les dépassements de véhicules lents. Ainsi, la fiabilité des temps de parcours sur la RN85 sera améliorée par le projet.

L'accessibilité à Digne-les-Bains sera peu modifiée dans la mesure où le temps de parcours entre l'A51 et Digne-les-Bains sera sensiblement identique à l'actuel. C'est la conséquence directe du choix d'un aménagement sur place. La fiabilisation des temps de parcours sur l'itinéraire conduira à l'augmentation du niveau de service offert par la RN85. Les conditions de sécurité routière sur l'ensemble de l'itinéraire seront très sensiblement améliorées par les aménagements. Le principal effet positif consiste en la suppression des accès directs non sécurisés à la RN85. Les échanges se feront désormais par le biais de carrefours sécurisés et de voies de rétablissement. Les traitements des accotements devraient également faire diminuer la gravité des accidents dans le cas des sorties de route des usagers. Les chocs frontaux devraient être moins fréquents grâce à une offre de dépassement sécurisée. Enfin, le traitement homogène des échanges en carrefours giratoires devrait rythmer l'itinéraire et contribuer à modérer les vitesses.

Le principal effet du projet sur le cadre de vie des riverains de la RN85 réside dans l'aménagement de la traversée urbaine de Mallemoisson. Il s'accompagnera également de mesures visant à mettre en avant la perception paysagère depuis la RN85.

Enfin en matière environnementale et agricole, le projet ne présente pas d'effet rédhibitoire et apporte une nette amélioration de la protection de la ressource en eau, avec la création d'un réseau d'assainissement actuellement inexistant, et une amélioration de la transparence hydraulique de l'infrastructure.

Échéancier des travaux :

Les financeurs, réunis en comité de pilotage le 1er décembre 2017, ont acté la stratégie de phasage travaux.

La première phase de travaux concernera la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson. Elle est programmée dans le courant du premier semestre 2019.

La section comprise entre les Duyes et le Météore a été jugée comme prioritaire. Elle permettra notamment de réaliser l'ensemble des travaux d'amélioration de sécurité de la RN 85 (giratoires du Chaffaut et d'Aiglun, bandes multifonctionnelles...). Les travaux sur ce secteur sont envisagés à partir de 2020. La section comprise entre le giratoire de Malijai et les Duyes ayant fait l'objet d'aménagements de sécurité peut être traitée avec un niveau de priorité moindre. Il en est de même pour la section relative au créneau en entrée de Digne. Ces sections devraient être initiées dans la continuité du secteur Duyes / Météore.



BILAN DE L'ACTION RÉGIONALE DES DEUX-ROUES MOTORISÉS

Semaine d'action régionale : 26 mai – 3 juin 2018

L'accidentalité des deux-roues motorisés est un enjeu clairement identifié depuis quelques années dans notre région. Il reste la première cause d'accident mortel et représente 35 % des accidents au niveau local contre 21% au niveau national. D'après les derniers chiffres publiés par l'Observatoire Régional de la Sécurité Routière, 121 usagers de deux roues-motorisés ont perdu la vie sur les routes de la région PACA en 2017. Cette édition 2018 fut à nouveau l'occasion d'une large mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière au niveau régional autour de la DREAL PACA. Plusieurs actions ont été organisées par les 6 coordinations départementales de la sécurité routière du 26 mai au 3 juin dernier pour lutter contre l'accidentalité routière des usagers de deux-roues motorisés. Au total, plus de 400 personnes ont été sensibilisées.



Organisation d'une « randonnée moto découverte » dans les Bouches-du-Rhône

Le bureau de la sécurité routière de la préfecture de police a organisé une randonnée moto découverte le 26 mai, du musée de la moto dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille à la commune de la Destrousse. Cette action a été l'occasion de rappeler l'intérêt du port des équipements de protection individuelle. Au cours de cette manifestation, des ateliers tenus par les forces de l'ordre et les Inspecteurs Délégués Sécurité Routière ont été proposés aux participants : maniabilité, courbes et trajectoires et gestes de premiers secours par le SDIS 13. L'une des particularités de l'action a été de proposer à des automobilistes, non initiés à la pratique du deux-roues motorisés, de participer à cette « rando-moto » en tant que passager. Au total, 98 motos et 160 personnes ont participé à l'opération.

Action de sensibilisation à l'équipement obligatoire et conseillé des motocyclistes et à l'entretien des véhicules dans le Vaucluse

Une trentaine de personnes ont été invités le 28 mai par les motards de la police municipale d'Avignon à se soumettre à un contrôle préventif de leur véhicule ainsi qu'à recevoir des conseils sur l'équipement. Des contrôles de l'état des plaquettes de frein, de la bonne pression des pneumatiques et de l'éclairage ont été effectués. Globalement, la démarche préventive a été appréciée et le message de sécurité routière entendu par la majorité des personnes.

Opération « courbes et trajectoires » dans les Alpes-Maritimes

40 stagiaires ont pu profiter de l'opération courbes et trajectoires organisée par la coordination départementale de la sécurité routière. Après une présentation pédagogique sur la trajectoire de sécurité, les stagiaires ont été invités à réaliser des exercices de maniabilité et à réaliser par petit groupe à un parcours de plus de 90 km sur les routes montagneuses du moyen pays accompagnés par les gendarmes ou les carabiniers du Prince.



Organisation d'un stand bourse moto et scooters et d'une journée courbes et trajectoires dans les Hautes-Alpes

À l'occasion de la 1^{ère} bourse moto organisée le 26 mai sur la commune de la Bâtie Neuve, une cinquantaine de motards ont pu tester le simulateur 2RM et bénéficier de conseils de sécurité et de prévention sur l'intérêt du port des équipements de protection individuelle. Une journée courbes et trajectoire avait été organisée le 2 juin au cours de laquelle une centaine de motards ont pu être initiés à la trajectoire de sécurité et un rappel des règles de pilotage suivi d'un exercice pratique encadré par les motocyclistes de la gendarmerie.

Journée d'information organisée au profit des motards du Var et Alpes-de-Hautes-Provence à Castellane

L'action du 2 juin a permis de sensibiliser 81 motocyclistes dans les Gorges du Verdon, site interdépartemental particulièrement touché par l'accidentalité 2RM. Elle a été organisée de manière partenariale – coordinations des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, la Maison de la sécurité routière du Var (total de 13 personnes IDSR et agents de l'Etat), les deux Escadrons Départementaux de Sécurité Routière (24 gendarmes sur site) et avec le concours de la ville de Castellane et de la police municipale. Les usagers ont été invités à participer à divers ateliers sur le freinage, la prévention des conduites addictives et les équipements de sécurité.

Une Campagne de communication ciblée sur les réseaux sociaux destinée à sensibiliser les conducteurs de deux-roues motorisés aux risques routiers

Avec l'appui des coordinations départementales, la DREAL poursuit son action de sensibilisation auprès des usagers les plus exposés aux accidents de la route. Une nouvelle approche a été développée afin de toucher plus largement le public cible via les deux plus grands réseaux sociaux actuels : Facebook et Instagram. La DREAL a souhaité profiter de la période estivale pour appeler à la vigilance et rappeler les bons gestes et les comportements. Le projet piloté par la DREAL d'une durée d'un mois avait pour objectif premier de créer de l'adhésion grâce à un ton humoristique et pédagogique.

Des visuels percutants qui localisent le sud en été avec des messages pédagogiques

Les visuels ont été visionnés plus de 3 millions de fois !



Une campagne pédagogique pour rappeler les équipements, les bons gestes et comportements, dans une approche interactive.

En termes de résultat, la campagne a atteint son objectif :

- 290 000 personnes ont été touchées
- 83 % des messages ont été lus par les visiteurs, 20 secondes, c'est la durée moyenne de temps passé par les visiteurs sur ces formats mobiles

À l'occasion des 18^{ème} Palmes de la Communication, la campagne a reçu 2 prix.

OBSERVATOIRE DES FLUX LOGISTIQUES DE L'AXE MÉDITERRANÉE-RHÔNE-SAÔNE

À la fin de l'année 2017, le Premier Ministre Édouard Philippe a nommé M. Jean-Christophe Baudouin, en la qualité de délégué interministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône (DIMeRS).

Conformément à la lettre de mission de M. Baudouin, la délégation interministérielle est en charge de proposer les grandes orientations d'une stratégie portuaire et logistique d'axe et de façade, intégrant les spécificités de chaque place portuaire, dans une dynamique d'ensemble.

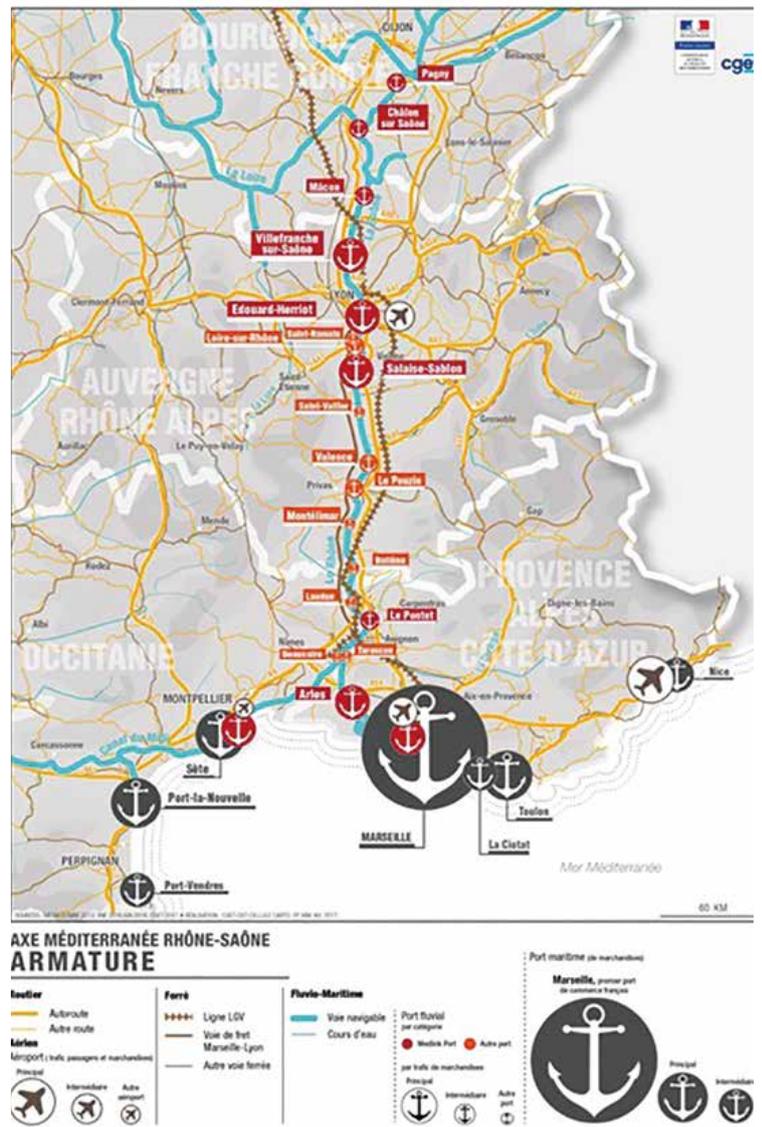
À cet effet, des groupes de travail interrégionaux ont été mis en place, notamment sur les thématiques du foncier et de la massification des flux logistiques.

Les conclusions de ces groupes de travail ont mis en évidence la nécessité de disposer d'un outil d'observation des flux de marchandises à l'échelle de la façade et de l'axe MeRS, pour d'une part, remédier au manque – voire à l'absence – de données, et d'autre part, permettre un suivi dans le temps de la performance du système logistique.

En effet, les caractéristiques de l'axe, et notamment l'étendue des hinterlands des ports de façade, à savoir leurs zones d'influence et d'attraction économique, ne permettent pas de limiter l'observation des flux logistiques aux échelles régionales, via les observatoires régionaux des transports. Cette première strate d'observation est nécessaire mais insuffisante pour disposer d'une vision exhaustive du fonctionnement, et du dynamisme du système logistique dans son ensemble.

Ainsi, M. Jean-Christophe Baudouin a demandé aux DREAL / ORT de s'organiser pour rassembler et analyser, dans le temps, des données sur les flux de transport de marchandises et sur l'activité logistique, afin de pouvoir objectiver les dynamiques passées, en cours et à venir, au sein de la façade et de l'axe MERS.

Le dispositif d'observatoire inter-régional a également pour ambition d'éclairer la puissance publique en matière d'orientation des investissements, de planification, mais également de suivi et d'évaluation des politiques publiques (et notamment la mise en œuvre des propositions du DIMeRS).



Dispositif proposé dans le cadre de la coopération des DREAL / ORT :

Les DREAL des 4 régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont dressé le cahier des charges d'un plan d'action devant être déployé progressivement en 2019.

Concrètement, il s'agira de rendre compte à intervalles réguliers, tous les 2 ans, de la dynamique du transport de marchandises sur la façade portuaire et le long de l'axe MERS, au moyen de quelques indicateurs-clés à pérenniser dans le temps, issus notamment d'une étude réalisée par le CEREMA* pour la délégation interministérielle. Le cas échéant, des enquêtes complémentaires seront nécessaires.

Les DREAL proposent donc de centrer l'observation des flux sur les indicateurs suivants :

1. Des indicateurs principaux, sur la base du rapport du CEREMA, recueillis tout au long de l'année 2018, et pouvant être actualisés dans la durée :

- // Nombre d'emplois logistiques ;
- // densité d'entrepôts logistiques et proximité avec les points de massification ;
- // trafic dans les plate-formes multimodales tout au long de l'axe ;
- // offre et capacité fluviale.

2. Des indicateurs complémentaires, relatifs à la composition des hinterlands de chaque port maritime de la façade :

- // Identification des hinterlands des ports maritimes par grandes filières (conteneurs, vrac, roulier) ;
 - // données relatives à la répartition modale par filières, en pré et post-acheminement des marchandises.
- Concernant ce second aspect, des études complémentaires de type « enquêtes cordons » seront nécessaires.

Les résultats de la démarche seront communiqués dans les cadres des diverses publications des 4 ORT concernés.



« ...La France a une puissante vocation méditerranéenne. Et le grand port français de la Méditerranée, c'est Marseille. Et pour qu'il puisse remplir pleinement cette vocation, il doit, d'une part, mieux s'articuler avec les autres ports de la façade méditerranéenne et, d'autre part, pénétrer profondément dans les terres, vers le nord, le long du Rhône et de la Saône... »
Édouard Philippe, Premier ministre,
21 novembre 2017

*CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Selon les termes de l'exposé des motifs du projet de loi d'orientation des mobilités qui a été présenté le 26 novembre 2018 à la délibération du Conseil des ministres, ce texte vise à relever « trois grands défis qui portent d'une part, sur la réduction des fractures sociales et territoriales ; d'autre part, sur l'urgence environnementale et climatique ; et en outre, sur l'amélioration de la politique des infrastructures ».

La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieur a créé le droit au transport. Le projet de loi d'orientation des mobilités fixe, quant à lui, le cadre de la refonte de la stratégie globale de la politique des mobilités et crée un droit à la mobilité.

Il est précisé dans l'exposé des motifs du projet de texte que les cinq objectifs fondamentaux suivants doivent être accomplis :

- réussir la transition «écologique et énergétique des systèmes de transport ;
- donner le choix à chacun de sa mobilité et proposer une offre de service plus connectée, plus partagée sur le territoire ;
- accorder les politiques de mobilités avec la réalité des territoires et avec les priorités en matière d'aménagement du territoire ;
- mieux connecter la France aux grands systèmes d'échanges européens et mondiaux ;
- garantir des déplacements plus sûrs et d'un niveau de sécurité plus élevé.

De nombreux volets sont abordés dans le contenu du projet de loi. Les dispositions de ce texte préconisent notamment :

- **sur le volet transport de voyageur** de : « faciliter les déplacements du quotidien », d'« accélérer la transition énergétique par une politique en faveur des modes propres », « d'ouvrir l'accès aux données voyageurs en temps réel des services de transport pour 2020-2021 ».

- **sur le volet « transport de marchandises »** de : « renforcer l'efficacité de ce mode de transport dans l'économie française », d'« accélérer la transition écologique, en poursuivant la politique de rééquilibrage modal en faveur des modes propres pour les marchandises », de « conforter les places portuaires dans la concurrence mondiale ».

- **sur le volet « innovation »** : la « mobilité à la Française » (ou « French mobility ») a été lancée afin de permettre le développement et la diffusion

de l'innovation dans les mobilités du quotidien, et de définir un cadre juridique adapté aux nouveaux services de mobilité ».

- **sur le volet « mobilités actives »** : la part du vélo dans les trajets quotidiens représente 3% ; en 2024 elle doit atteindre 9 % selon le projet de loi ». « Le Plan vélo draine des enjeux en terme de sécurité, de sûreté, de culture, de cadrage ».

En outre, un rapport a été annexé au volet de programmation de projet de loi qui précise la stratégie de mise en œuvre des orientations de la politique d'investissements de l'État en matière de transport et de mobilités. Ce rapport traduit de manière opérationnelle les orientations stratégiques décrites par le texte. Parmi les projets d'investissements cités concernant la région PACA, on trouve la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, les projets routiers de Fos-Salon et le contournement d'Arles.

Les dispositions du texte ont été présentées devant le Conseil d'État à deux reprises en octobre et en novembre 2018. Le texte a été présenté au Conseil économique social et environnementale (CESE) qui a rendu un avis le 14 novembre 2018. Il a été déposé au Sénat le 26 novembre 2018. Le texte définitif devrait paraître courant 2019.



Sources :
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-mobilites-des-solutions-tous-dans-tous-territoires>.
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.09.11_DP_Programmation_investissements_transports.pdf. ;
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/grands-axes-du-plan-velo-et-mobilites-actives>.
<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-11-26>.
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_29_loi_mobilite.pdf.

GOVERNANCE

// « Monsieur le Premier ministre Edouard Philippe a adressé une lettre de mission à monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pierre Dartout, afin de mener une concertation sur le devenir de la métropole. Il s'agit d'étudier l'opportunité de procéder à une fusion intégrale de la métropole avec le département, l'équilibre du partage des compétences entre la métropole et les communes, ainsi que le mode de scrutin pour l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct »

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

TRANSPORT DE VOYAGEURS

// Le 17 octobre 2018, «le sens intérieur de l'A7 vers l'A50 (Aix-Aubagne) de 4,5 kilomètres a été ouvert à la circulation ». Puis l'intégralité de la rocade a été ouverte aux automobilistes. Le centre-ville de Marseille peut, ainsi, être contourné par les automobilistes » :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-l2-nord-est-ouverte-la-circulation-du-sens-a11338.html> ;

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/La-rocade-L2-ouverture-complete-avant-la-fin-du-mois>.

// « Des avis de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER) ont été rendus sur des projets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » :

<http://www.araf.fr>

// « La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMed) a informé les usagers de la route et les transporteurs que les travaux en cours de réfection des équipements du viaduc de l'A55 à Martigues vont se poursuivre en partie centrale du viaduc et que cette phase de travaux se déroulera entre le 16 juillet 2018 et le 11 janvier 2019 » :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/Autoroute-A55-Viaduc-de-Martigues-la-refection-des-superstructures-se-poursuit> ;

// « Le prolongement de la voie de bus en aval de Plan-de-Campagne jusqu'au nœud avec l'A7 a été mis en service le 5 novembre 2018 par la DIRMED :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/A-la-Une/Autoroute-A51-Plan-de-Campagne-Mise-en-service-du-prolongement-de-la-voie-de-bus-existante>.

QUALITÉ DE L'AIR / CLIMAT

// « Quinze territoires dont celui de Marseille se sont engagés pour la création de Zones à Faibles Emissions (ZFE) ». « Les ZFE sont des zones dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants, sur la base du système de vignettes Crit'air » :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lutte-qualite-lair-gouvernement-et-15-territoires-sengagent-ensemble-deploiement-zones-faibles> ;

// Le 19 septembre 2018 monsieur le Préfet de région a organisé, à Marseille, la première Conférence régionale sur la qualité de l'air : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/1ere-conference-regionale-pour-la-qualite-de-l-air-a11174.html>.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

// Les chiffres clefs de la sécurité routière en région PACA peuvent être consultés à cette adresse : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>

// Une campagne de prévention d'accidentologie pour les deux roues motorisées a été lancée par la DREAL PACA cet été. Un club régional des deux roues motorisées va être créé en mars 2019. Source DREAL PACA.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

// Des projets régionaux ont été présentés à l'occasion des 8èmes Assises du Port du futur qui ont eu lieu du 4 au 14 octobre 2018 :

<https://www.portdufutur.fr/actualites/projets-innovants-du-monde-portuaire>.

// Les ateliers régionaux de la logistique se poursuivent. Source DREAL PACA.



Observatoire Régional des Transports Provence-Alpes-Côte d'Azur

16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél : 04.88.22.64.63 / 06.01.04.66.51

Site : www.ort-paca.fr

Directeur de publication : Antoine Seguret, Président de l'ORT

Conception graphique : L'Esperluette - www.lesperluette-communication.fr

Crédits photographiques & iconographiques : DREAL, Fotolia